L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 DECEMBRE 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, G. MARRY } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN 22 DECEMBRE.

☞ Voir la seconde page, pour :
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bâteaux.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, 46 et 47 Vieille Levée—Chaussures, Chemises, Vêtements d'hiver.

Par Vincent & Co, 26 Douane—Rubans, Soieries, Tarlatanes, &c.

Par F. Fernandez, coin St Louis et Chartres—Pompes en cire, articles de fantaisie &c—Aussi—Un 26 lard complet.

Par Chas E. Forstall, à 10 heures, à son bureau, Passage de la Bourse, No 25—Linge de corps, Montres, Revolver de Colt et assortiments.

Par le shérif, à l'Hôtel de Cité, un billet à ordre.

Le nouveau décret impérial.

Le décret par lequel Napoléon III a rétabli dans de certaines limites le régime parlementaire en France, a été accueilli avec faveur par la presse de l'opposition. Parmi les divers articles d'appréciation qui ont été publiés sur ce sujet, nous empruntons au Journal des Débats du 27 novembre le travail suivant de M. Prevost Paradol :

L'importance du décret du 24 novembre n'a échappé à personne, mais tout le monde ne se rend pas également compte des conséquences que doit avoir ce changement sur l'état du pays et sur la conduite de nos affaires. La résolution soudaine qui vient de modifier nos lois en ce qui touche les rapports des pouvoirs publics, nous a placés dans une situation nouvelle, et nous ne voulons point tarder davantage à déclarer, sans rien déguiser de nos sentiments, quels sont à nos yeux les nouveaux devoirs que cette situation nous impose.

Ce qui a frappé tout le monde dans le décret du 24 novembre, c'est la double intention de mettre le pouvoir législatif en rapport direct avec le pays, et de lui donner en même temps une part plus large et plus sérieuse dans la direction des affaires intérieures et extérieures de la nation. Assurer la publicité immédiate et complète des discussions d'une assemblée, c'est doubler ses forces par un contact continuel avec le public dont elle sert et avec l'opinion qui l'appuie. Lui soumettre loyalement et opportunément (c'est-à-dire avant qu'elles soient résolues ou irrévocablement engagées) les grandes affaires du pays, c'est donner à l'activité de cette assemblée son aliment naturel ; c'est établir en pratique aussi bien qu'en théorie que rien d'important ne peut désormais être accompli ni même tenté sans son concours, ou du moins sans son aveu.

Mais comment doit s'exercer cette influence ? par quelle voie les opinions de cette assemblée peuvent-elles se faire jour dans les affaires et influer sur leur conduite ? La France, et, on peut le dire, l'Europe, ne connaissent jusqu'à ce jour qu'un moyen d'établir entre le pouvoir exécutif et ces assemblées cette communication constante et cette influence réciproque qui sont les éléments même d'un gouvernement libre : c'est l'institution d'un ministère en relations directes et perpétuelles avec les députés de la nation. Aussi, malgré la mobilité de nos esprits et la brièveté de notre mémoire, nous entendons de toute côtés le public se demander instinctivement pendant les deux ou trois jours où les réformes étaient dans l'air : Aurons-nous un ministère? Nous croyons pouvoir répondre en toute sûreté de conscience : Nous avons un ministère. Nous savons bien que ce ministère est comme déchaîné et que les uns ferment des projets de loi que les autres viendront défendre. Les uns seront venus à l'écritoire et à la délibération intérieure ; les autres à l'action et à la parole. Cette innovation, que l'expérience jugera et qui pourrait n'être qu'un pas vers l'ancien système, est moins importante qu'on ne serait d'abord tenté de le croire. Qu'était-ce, en effet, que le ministère sous la Charte, sinon un pouvoir intermédiaire, ou plutôt un médiateur entre le chef de l'Etat et les assemblées délibérantes, et quel qu'en a appelé excellemment les ministres, des députés du Parlement auprès de la Couronne, des députés de la Couronne auprès du Parlement ? Cette députation mutuelle, ce pouvoir médiateur, parait renaître aujourd'hui, puisque ministres orateurs et ministres délibérants se trouvent réunis au même titre autour de la même table du conseil et en rapport constant, les uns par les autres, avec le grand conseil du pays. Le dédoublement du ministère est, si l'on veut, une innovation en théorie ; il peut devenir dans la pratique une gêne pour les hommes, il ne sera jamais un embarras sérieux pour la nation.

On dit cependant : "Ce ministère n'est point responsable ; rien ne l'oblige à subir l'influence des assemblées ; la création du 24 novembre n'est donc point viable ; c'est une machine à vapeur dont le piston ne peut jouer et, si on veut la faire marcher, il faut de toute nécessité qu'elle éclate." Ceux qui parlent ainsi ne savent point combien la responsabilité d'un ministère en rapport avec une assemblée délibérante est indépendante des lois qui la consacrent et des constitutions qui la proclament. Elle est dans les faits eux-mêmes ; elle sort de la nature des choses. Qu'est-ce, en effet, que la responsabilité ministérielle? Est-ce le droit de mettre les ministres en accusation pour crime d'Etat? Si ce n'est que cela, c'est un droit dont la France n'a usé qu'une fois en trente ans, et à la veille d'une révolution. L'exercice de ce droit est assez rare pour qu'on ait le temps de l'attendre. Au fond, quand on parle de responsabilité, ce n'est point à cette ressource extrême qu'on songe ; c'est à cette responsabilité morale qui n'a été écrite dans aucune charte, mais qui est écrite bien plus fortement dans la nature des choses, qui fait qu'aucun ministère ne peut rester en rapport direct et constant avec une assemblée dont il n'a pas la confiance ou dont il a perdu la sympathie. Il n'est pas besoin de loi écrite pour qu'un ministère présent ou, si l'on veut, représenté dans une chambre perde l'envie d'y rester à partir du jour où il y est froidement reçu. Que chacun en juge par soi-même. Quel est l'homme du monde qui, pour se retirer d'un salon, attend qu'on le mette à la porte ? Voilà en deux mots toute la responsabilité ministérielle, la seule véritable et indispensable aux affaires, et celle-là n'était pas plus écrite dans la charte qu'elle n'est écrite dans la constitution actuelle. Elle est écrite dans le bon sens universel et dans la force des choses ; on ne l'a méconnue formellement qu'une seule fois sous le règne de Charles X, et il a fallu pour cela un roi qui croyait recevoir des lumières d'en haut et un ministre auquel manquait l'intelligence des affaires d'ici-bas.

On dit encore : "L'empereur est responsable et cela seul rend la pratique du décret du 24 novembre impossible." Là aussi on regarde plus aux lois écrites qu'au fait lui-même, et l'on oublie que la responsabilité de l'empereur se trouve singulièrement diminuée dans la pratique le jour où il la partage avec un ministère et avec l'assemblée des représentants de la nation. Le bon sens public ne s'y est jamais trompé et a toujours fait du mot responsabilité le synonyme du mot de pouvoir. La première de ces deux choses croît légitimement en raison de la seconde, et si le pouvoir est immense, concentré en une seule main, lourde est la responsabilité qui pèse sur une seule tête. On dit souvent que le peuple français, infidèle aux lois, a traité en agents responsables des souverains déclarés irresponsables par les constitutions nationales. Il y a du vrai dans ce reproche ; mais si l'on regardait de plus près à ces catastrophes, on pourrait bientôt découvrir que la responsabilité du souverain ne s'est fatalement établie dans l'opinion qu'en proportion de l'influence personnelle qu'on l'accusait d'exercer dans les affaires. Cela même n'établit que plus étroitement cette relation constante et équitable entre la responsabilité et le pouvoir. Lorsqu'il a pris tout le pouvoir, l'empereur a naturellement assumé sur lui toute la responsabilité? En revanche, il ne peut, aujourd'hui, se dessaisir d'une partie de sa responsabilité. Il n'est point besoin pour cela de décret ni d'écriture, cela est dans la nature des choses, et l'instinct public ne s'y trompera point.

Nous croyons donc fermement que malgré les différences encore à signaler entre nos anciennes constitutions et le décret du 24 novembre, la nation est mise en possession d'une véritable et juste influence sur la conduite de ses affaires. Quelle est la cause de ce grand et heureux changement ? On a dit que dans l'état compliqué de nos affaires extérieures, et en présence d'une difficulté intérieure dont tout le monde sent la gravité, l'empereur a voulu paraître engager la nation dans les événements qui peuvent survenir. Cette explication serait la vraie, qu'elle ne diminuerait en rien notre satisfaction et nos espérances. Il y a une chose au monde où paraître faire et faire réellement se confondent, c'est l'établissement et l'exercice de la forme de gouvernement dont nous rapprocha sensiblement le décret du 24 novembre. Si le désir d'engager la responsabilité nationale dans la situation du pays a inspiré ce décret, nul désir ne fut plus légitime, plus digne surtout d'être encouragé par l'opinion et mis à profit par le public. La nation devient responsable de ses affaires du jour où on l'appelle sérieusement à y participer ; elle est responsable si elle les conduit mal, elle est responsable encore si elle ne les conduit pas.

Nous croyons cependant que le désir d'alléger le poids de plus en plus lourd de son pouvoir, s'il est une des causes de cette résolution de l'empereur, n'en est point la cause principale. Il a senti qu'autour d'une assemblée véritablement influente sur les affaires, son gouvernement aurait une attitude plus ferme et plus imposante en Europe, et qu'il serait plus aisé de prouver que la France ne veut point troubler la paix du monde, et qu'elle ne ferait la guerre qu'à son corps défendant. [illegible]

Mais ce qui a été fait le 24 novembre suffit pour obliger l'opposition libérale à se demander quel est désormais son devoir. Cette question s'impose pour nous à celle-ci : Sommes-nous gouvernés bien ? Quand nous avons dépensé autant que nous pouvions l'extension de nos libertés au-dessus de tout le reste, [illegible] ? Que faut-il faire ? Qui est donc l'ennemi ? [illegible]

tous les jours ! Que nous reprochaient ces détracteurs acharnés des institutions libres qui doivent être converties depuis dimanche matin à des théories plus salutaires ? Nous croyons les entendre encore : ils nous dénonçaient comme d'égoïstes perturbateurs uniquement occupés à envahir le pouvoir, réclamant la liberté, mais ne se souciant guère de l'obtenir, et résolus à en mal user s'ils l'obtenaient. Nous nous révoltions contre des accusations de ce genre ; nous en appelions de notre bonne foi à la justice du pays. Le pays nous regarde aujourd'hui et est près à nous juger. Nous a-t-on calomniés ou a-t-on dit vrai ? Que notre conduite en décide. Mais sachons-le bien : ne pas accepter loyalement ce que nous avons demandé, n'en pas faire un honnête usage, ce serait nous exposer à la juste sévérité de la nation.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles de la Caroline du Sud.
Proposition d'une confédération du Sud.
La Convention en session secrète.

Charleston, 21 déc. 3 h. P. M.—La Convention s'est réunie aujourd'hui à midi, conformément à l'ajournement. Les prières ont été adressées implorant le Très-Haut d'unir le peuple du Sud pour la formation d'une confédération du Sud. On a demandé la nomination d'un comité pour inviter le gouverneur, le maître de poste et le collecteur du Port à y assister. Cependant cette motion a été temporairement rejetée. Barnwell Rhett, président du comité, a présenté une adresse aux Etats du Sud ; c'est une longue liste des souffrances de la Caroline du Sud pendant le temps de son annexion à l'Union. La Convention a refusé de publier cette adresse avant qu'elle n'ait été définitivement adoptée ; elle fera l'ordre du jour spécial de samedi.

Le juge Wardlaw a fait un rapport d'ordonnance, amendant la Constitution de l'Etat de la Caroline du Sud. Quelques affaires sans importance ont été soumises, après quoi la Convention s'est réunie en session secrète excluant tout le monde à l'exception des membres.

Chambre—Washington, 21 déc—La Chambre, dans son comité d'hier, a adopté le substitut pour le bill du Pacifique comme il a été présenté par M. Curtis, de l'Iowa, qui ainsi amendé a passé par 99 voix contre 78.

M. Davis a finalement accepté de faire partie du comité de trente-trois.

Les dix millions des Etats-Unis—Washington, 21 déc.—Les trois quarts environ des dix millions ont été payés.

La lettre du Président.

Philadelphie, 21 décembre — M. W. H. Coupling, de cette ville, nie la validité de la lettre télégraphiée hier, du *New York Times*, tendant à faire croire qu'elle émane du Président.

Conseils de Washington.
Entrevue de Thurlow Weed avec Lincoln.

New-York, 21 décembre—Le correspondant à Washington, du *New-York Herald*, dit que Thurlow Weed et autres ont eu une entrevue avec Lincoln dans sa résidence de Springfield, Illinois, et retournent à Washington avec un programme modifié qui doit être soumis aux républicains noirs.

Instructions relatives au fort Moultrie.

New-York, 21 déc. — Le correspondant à Washington du New-York *Times* dit que le major Anderson a reçu l'ordre de rendre le fort Moultrie, s'il était attaqué par les sécessionistes.

Les nouvelles de la sécession au Congrès.

Washington, 21 décembre—Les nouvelles du vote par la Caroline du Sud, de l'ordonnance de sécession a causé, aujourd'hui, dans le Congrès une profonde émotion.

L'élection dans le Mississipi.

Jackson, 21 décembre—Ce qui suit est le résultat du vote dans le comté de Claiborne, pour les délégués à la Convention :

Ellett, candidat sécessioniste	322
Magruder, coopération	143
Archer, sécessioniste indépendant	23

Georgie.

Augusta, 21 décembre—A la réception des nouvelles de la Caroline du Sud hier, cent coups de canon ont été tirés, et la cloche monstre a sonné pendant une heure.

SENAT DES ETATS-UNIS.

Le Sénat, dans sa séance d'aujourd'hui, a ordonné que le bill du Railway du Pacifique serait l'ordre du jour spécial du 2 janvier prochain.

Le bill du chemin de fer de Baltimore et de l'Ohio a passé avec un léger amendement.

Enthousiasme à Charleston.
GRANDE DEMONSTRATION.
Les Minutes Men en parade.
Sérénade donnée au gouv. Pickens.
Illumination de résidences privées

Charleston, 21 déc., 9 heures P. M.—Il règne ici ce soir une grande agitation.

Une grande procession composée du corps régulier des minute-men, plusieurs milliers de personnes, minute men, citoyens, étrangers, la milice et le département des pompiers ont parcouru les principales rues avec une musique entraînante, des transparents, des bannières et de larges réflecteurs de locomotive.

La procession s'est formée du "Secession Hall" et s'est rendue de là au Mills House. M. Pickens, le gouverneur élu, a reçu une belle sérénade. A une heure avancée les personnes réunies ont été haranguées de la même manière ; la procession suivait la sérénade.

L'honorable Wm D. Porter, président du Sénat, général Simmons, speaker de la Chambre, général Jamison, président de la Convention, major Macbeth et d'autres personnages distingués.

Juste en tête de la procession flottait le véritable drapeau, récemment arboré par le capitaine Berry au grand mât du steamer *Columbia*, en dehors de l'île du Gouverneur, New-York.

Un certain nombre de résidences particulières, les places publiques, les bureaux des journaux étaient illuminés.

Mission de M. Cushing dans la Caroline du Sud.

Charleston, 21 déc.—Caleb Cushing est arrivé ici, y est resté cinq heures et est reparti pour Washington.

Les nouvelles de la Sécession à New-York.

New-York, 21 déc.—Le *Times*, la *Tribune*, et d'autres journaux républicains noirs, dans leurs articles éditoriaux d'aujourd'hui, ridiculisent le mouvement sécessioniste de la Caroline du Sud.

Réception des nouvelles à Memphis.

Memphis, 21 décembre 9 1/2 h. P. M.—Une salve de 15 coups de canon a été tirée ici, ce soir, en honneur de la sécession de la Caroline du Sud de l'Union Fédérale, et dans la perspective d'une Confédération du Sud. Un meeting assemblé à l'impromptu a ratifié les actes de l'Etat du Palmetto.

Le bureau de "l'Avalanche" et d'autres édifices publics sont splendidement illuminés.

Effets de la sécession sur les marchés.

Les State stocks ont baissé par suite du mouvement sécessioniste.

Opinion en Angleterre.

Des lettres récemment reçues par les steamers prouvent que les Anglais doutent encore qu'il résulte une difficulté sérieuse de l'excitation présente du sentiment public en Amérique.

Rivière.—Louisville, 21 déc.—La rivière continue à monter avec 8 pieds 9 pouces d'eau dans le canal.

NOUVELLES D'EUROPE
DE TROIS JOURS PLUS RECENTES.
Arrivée du Fulton par la travers du Cap Race.—Abolition du servage en Russie.

St-Jean, Terre Neuve, 21 déc.— Le steamship *Fulton*, capt. Walton, parti du Hâvre dans la matinée du 11 courant et de Southampton le soir du même jour, a été accosté ce matin (vendredi) par le yacht de la presse associée et a reçu les nouvelles suivantes :

Les avis du *Fulton* sont de trois jours plus récents que ceux apportés à New-York par le *Persia*.

Steamship en vue.

Le steamship *City of Baltimore* est arrivé à Queenstown le 11 courant, venant de New-York qu'il a quitté le 1er courant.

Nouvelles commerciales.

Marché au coton de Liverpool.—Liverpool, 11 déc.— Les ventes de coton de lundi et mardi se montent à 18,800 balles, comprenant 5,000 balles prises par la spéculation et l'exportation. Le marché a clos calme et stationnaire sans variations dans le cours.

Commerce de Manchester.— Les nouvelles de Manchester et des districts manufacturiers étaient défavorables.

Les prix des tissus étaient plus faciles, mais les cours de la semaine dernière n'ont pas changé. Les filés étaient très lourds à la clôture.

Marché aux céréales de Liverpool—Les affaires en céréales, depuis le départ du *Persia*, ont été actives. La farine a eu une hausse de 6 d. à 1 s. par baril. Les prix du blé sont en hausse de 1 à 3 d. Le maïs indien s'est vendu à une hausse de 6 d.

Marché aux provisions de Liverpool—MM. Richardson, Spence & Co, rapportent les provisions lourdes.

Marché monétaire de Londres—Londres, 10 décembre—Les consolidés ont clos à 93 5/8 à 93 3/4.

Les stocks des railways américains étaient faibles à la clôture.

Nouvelles politiques.

Autriche.—On rapporte que l'empereur d'Autriche était sur le point d'annuler le concordat récemment conclu avec Rome.

La crise dans le ministère autrichien est terminée.

Russie—Le Czar de Russie émancipe tous les serfs par un décret qui aura force à partir du 1er janvier 1863.

Italie—Le roi Victor-Emmanuel est rentré à Naples le 7, de retour de l'île de Sicile. Les Sardes attendent la reddition avant de demander la capitulation de la citadelle de Messine.

Turquie—Une grande agitation règne dans les principautés danubiennes et le long du Pruth.

Batavia—Les affaires de ce pays sont en voie de progrès.

Chine—La ville de Pékin s'est rendue aux alliés le 13 octobre.

Une nouvelle rébellion a eu lieu à Shanghai.

Marché de Londres — Céréales stationnaires. Qualités américaines, légèrement en hausse. Sucre lourd.

Marché aux produits de Liverpool—Liverpool, 11 décembre—Le sucre a clos calme, sans variations dans le cours. Le café était calme aux prix précédents.

Embarquement d'espèces pour l'Amérique.

Le steamship *Fulton* a $600,000 à bord.
Le steamship *City of Manchester* a appareillé de Liverpool le 12 courant avec 14,000 livres sterling en espèces.

Paris, 8 décembre—La Bourse de Paris est ferme. Le 3 p 0/0 a fermé à 69 f. 30 c. On disait dans les cercles politiques que le cabinet autrichien a compris l'opportunité de détacher la loi martiale dans toute la Hongrie.

En Italie les mouvements réactionnaires continuent.

Les télégrammes relatifs à la Chine portent que les forces alliées ont pris possession de la ville de Pékin. Le palais d'été de l'empereur a fourni un butin considérable. L'empereur lui-même s'est enfui vers la Tartarie.

Marché de Cincinnati—Cincinnati, 20 décembre—La farine est sans changement. Ventes de whisky 1100 barils à 13 1/2 à 13 5/8. On cote le porc de l'ouest à $14 50, on en a vendu 300 barils.

Passagers de bateaux—Le Queen of the West partira jeudi à 9 heures A. M.; l'Edward Taylor à 2 P. M; le col. T. H. Judson à 3; le Edward Howard à 5, le Law Wash à 10 et le John Rice à 5 heures aujourd'hui.

THEATRE DE L'OPERA.—C'est avec un vif regret que nous annonçons au public un grave accident arrivé avant-hier à Mme Comte-Borchard, la première forte chanteuse falcon du théâtre de l'Opéra. Mme Borchard en tombant d'une glace où elle était montée pour atteindre un objet placé à une assez grande élévation de plancher de sa chambre, a eu le malheur de se fracturer le genou. Cet accident n'offre, il est vrai, aucun danger ; mais il aura pour résultat de priver momentanément la direction des services de l'éminente cantatrice et de la tenir éloignée de la scène pendant plusieurs semaines—peut-être même pendant plusieurs mois. Tous les admirateurs du beau talent de Mme Borchard déploreront comme nous ce malheureux accident et s'uniront à nous souhaits pour le prompt rétablissement de l'excellente artiste.

Ce soir on jouera *Charles VI*, dont les principaux rôles seront interprétés par Mmes Lacombe, Preti et MM. Melchisedech, Philippe et Genibrel. Demain, première représentation d'un drame à succès de Th. Barrière, l'auteur des *Faux Bonshommes*. *La Maison de Pont-Notre-Dame*—tel est le titre de ce nouveau drame qui réunira tous les artistes du drame et du vaudeville et ne peut manquer de remplir la salle dimanche.

Par suite de l'accident survenu à Mme Borchard, le rôle d'*Alice* a été chanté de nouveau par Mme Preti—inutile d'ajouter qu'elle s'en est acquittée avec talent et avec succès. M. Genibrel et M. Philippe ont eu également beaucoup de succès et Mme Fauré a délicieusement chanté son air du second acte et le morceau de grâce.

La seconde représentation de Mlle Adelina Patti, dont le début, mercredi dernier, à eu un si grand retentissement, aura lieu lundi prochain. La foule ne sera pas moins compacte qu'à la première représentation, ni le succès moins unanime.

MEETING EN FAVEUR DE LA COOPERATION.—Les amis de l'Union du Sud et de la coopération des Etats à esclaves s'assembleront ce soir à sept heures, en mass meeting, rue du Canal, dans le but de s'occuper du choix des candidats à la Convention d'Etat. Nous engageons tous les citoyens qui sont opposés à la séparation isolée ou qui ne veulent pas laisser entre les mains de la faction Slidell les destinées de la Louisiane à se rendre à cette réunion et à appuyer de leur influence des candidatures sérieuses et offrant toutes les garanties désirables.

LA COMPAGNIE DE L'EXPRESS ADAMS.—Nous devons à J. J. McKeever, agent de cette utile entreprise, des remerciements pour l'obligeance avec laquelle il nous fournit des journaux chaque jour en avance des malles. Hier il nous a remis les feuilles de New York du 15 courant. Le zèle et l'activité déployée par cette Compagnie en rendent partout dans les circonstances actuelles les services précieux pour notre commerce.

GARDE NATIONALE DE ST-JACQUES.—La Compagnie d'infanterie de St-Jacques s'est réunie le 17 décembre et a procédé à l'élection de ses officiers. Les nominations suivantes ont été faites :

Capitaine : P. L. Trépagnier; 1er lieutenant Etienne Marmaydre; 2me lieutenant Ledger Laiche; porte-drapeau Adam Sharmaydre. Les officiers non-commissionnés et les sous-officiers suivants : sergent-major Aristide Bourgeois; sergents Clément Ory, Antoine Deslattes, J. H. Warder; caporaux Alcide Roussel, François Poché Jr., J. J. Bourgeois et Gervais Gaignard.

Nous avons reçu une copie des règlements de cette Compagnie et nous félicitons les citoyens de St-Jacques de leur excellente organisation.

ETRENNES, ETRENNES.—Le magasin de M. G. Lavie, 21 rue St-Charles, est un de ceux qui se sont acquis une réputation légitime pour l'importation des articles de Paris. Au lieu des objets de pacotille dont les marchés étrangers sont si souvent inondés, M. Lavie n'importe que des marchandises de bonne qualité choisies avec goût dans les meilleures fabriques. Outre les objets d'art et de fantaisie qui forment de jolis cadeaux à donner en étrennes, ce magasin a reçu un envoi de bonbons et chocolats délicieux.

MERVEILLES DE LA VERRERIE.—Le célèbre professeur Greisner est revenu en ville avec ses appareils ingénieux qui lui permettent de façonner le verre sous les formes les plus artistiques et les plus capricieuses. Son exposition est ouverte à la salle "Armory" le jour de Noël.

VETEMENTS POUR LES FETES.—Si l'on veut habiller un enfant avec goût, il faut s'adresser à L. W. Lyons & Co, 26, 28 et 30, St-Charles. Cette maison possède un admirable assortiment de vêtements provenant des premières fabriques du Nord et d'Europe, et ses prix, qu'elle a extraordinairement réduits depuis la crise, lui permettent de s'adresser à toutes les classes de la population. On ne doit donc pas craindre, en entrant dans les beaux magasins de L. W. Lyons & Co, d'avoir à acheter plus cher qu'ailleurs, malgré la finesse et la beauté des vêtements qui composent le stock de ces derniers. Ce nouvel assortiment des habillements d'enfants s'applique également à ceux des adolescents, jeunes gens et hommes. Le bon marché est l'ordre du jour sur toute la ligne.

LOUISIANA ACADEMY.—Cette institution fondée par MM. A. Ferrier et T. Cole, anciens professeurs de l'Université de la Louisiane, est aujourd'hui en pleine activité. Les deux directeurs se sont adjoints des professeurs distingués pour l'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique. Un professeur d'escrime est attaché à l'établissement et les élèves seront habitués aux exercices militaires. La réputation bien connue de MM. Ferrier & Cole garantit à l'Académie de la Louisiane un succès assuré ; et nous recommandons cette institution aux pères de famille. Le local de l'Académie se trouve rue Hôpital, No 79, entre Royale et Bourbon.

☞ Les membres honoraires du Bataillon d'Artillerie sont priés de prendre leur *badge* à l'Arsenal aujourd'hui.

Les personnes qui désirent venir en aide aux orphelins de l'Asile Ste Marie, auront une occasion de le faire demain, en contribuant à la quête que fait le Bataillon à la Cathédrale pendant la messe.

(*Communiqué.*)
STE-BARBE.

Tant de personnes, à propos de la fête que nous célébrons demain, m'ont demandé ce que c'était que Ste-Barbe, que je ne puis résister au désir de mettre une réponse publique.

Voici d'abord ce que nous apprennent les livres religieux.

Sainte-Barbe, vierge et martyre de Nicomédie, était fille de Dioscore, qui fut un des plus furieux sectateurs du paganisme. Ce père barbare n'ayant pu, ni par caresses ni par menaces, lui faire abandonner la foi de Jésus-Christ, lui trancha lui-même la tête vers l'an 240. Cette sainte est invoquée dans les temps d'orage, d'après l'idée que la légende donne de la mort de son père, lequel fut frappé de la foudre, après avoir eu la barbarie d'être l'exécuteur de sa fille. C'est parce que les chrétiens invoquent cette sainte contre le tonnerre que les canonniers l'ont prise pour patronne.

Conclusion qui n'est pas très claire, comme vous le voyez.

Mais, ce qui est plus simple c'est ce que la tradition nous apprend.

En 1677, Louis XIV en personne commença le siège de Valenciennes, ville forte de France, alors en la possession des Espagnols. Cette ville fut fondée en l'an 399 avant Jésus-Christ. Les Rois francs y avaient un palais. Elle appartint plus tard à Lothaire et par suite à l'Empereur d'Allemagne. Un moment le sort parut accabler l'armée française. L'Artillerie était découragée. Mais, pendant la nuit, après une invocation à leur patronne, les Artilleurs virent tout-à-coup apparaître Ste-Barbe sur les remparts. Elle ranima leur courage, et changea la disposition des batteries, et le lendemain, 17 mars 1677 Valenciennes était prise par Louis XIV.

Je tiens cette version de notre vieux Garry, qui me l'a racontée à l'époque où je commandais la 2me Compagnie d'Artillerie. Je la transmettrai fidèlement à mes enfants, moi qui suis Artilleur et qui ai le bonheur de croire aux saints et à leur intercession. PAUL E. THEARD.

CHRONIQUE LOCALE.

Coups de canon.—Les partisans de la séparation immédiate des Etats ont fait tirer du canon, hier, en honneur de la Caroline.

La Société des Droits du Sud a hissé, en face de la bâtisse qu'occupait dernièrement le *Daily Delta*, dans la rue du Camp, un drapeau qui n'a qu'une seule étoile au milieu de laquelle figure un pélican.

MM. W. Wiltz, Daniel E. Adams, W. C. C. Claiborne, H. St. Paul, J. O. Nixon, B. F. Tappan, M. S. Levy et W. W. Austin ont harangué la foule qui était accourue pour entendre la Marseillaise et les discours.

—Nous regrettons d'avoir à annoncer que deux membres du Washington Artillery, MM. Daniel Kelly et W. J. Hodgson ont été blessés en servant une pièce. Le premier a eu un petit doigt et le second un pouce broyés. L'amputation est nécessaire pour M. Kelly.

Témoignage d'affection.—Les officiers du Bataillon d'Artillerie ont fait présent, hier soir, au major Theard, d'une paire d'épaulettes avec aiguillettes, d'un hausse-col, d'une ceinture et d'un sabre. [illegible]

Condamnés.— Le juge Hunt a prononcé hier les sentences suivantes :
[illegible]

Blessé—M. Williams, sergent de police du Premier District, s'est blessé au pied d'un coup de pistolet en se défendant contre des chiens qui s'étaient élancés sur lui.

La blessure n'est pas grave.

Acquittements—James Reed alias Reedy, accusé d'avoir tué John King, le 4 août au soir, dans une maison de la rue Delord, a été jugé et acquitté hier.—Il était défendu par M. J. T. Blacker.—Les preuves ont établi si clairement un cas de légitime défense que l'avocat-général a abandonné l'accusation de meurtre et a demandé que Reed fût déclaré coupable d'homicide.

—Le grand jury n'a pas trouvé lieu à poursuivre Frank Garrety, qu'on soupçonnait d'avoir poignardé Wm Dalley, en face d'un café de la rue North Market, en octobre dernier. Dalley était Irlandais et avait vingt-huit ans. Il mourut peu après à l'Hôpital de Charité.

Recorder Blache.— James Brady, coureur de pension de matelots, a été arrêté pour avoir assailli le capitaine Horatio Nelson, et essayé de se servir d'un pistolet contre lui.—Il paraît qu'il en voulait au capitaine parce que celui-ci avait empêché les "runners" de monter sur son navire, le *Glad Tidings*. Vendredi dernier, Brady fut à bord et chercha querelle à un petit garçon qu'il fouetta; le second intervint, Brady et plusieurs autres runners s'élancèrent sur lui et l'accablèrent. Le capitaine voulut mettre fin à la rixe et fut frappé par Brady qui tira son revolver.

Geo Nash est accusé, par l'officier C. Renaud, d'avoir tenté, hier matin, à une heure, de briser la porte de Miguel Ravel, à l'encoignure Bourgogne et Bienville.

Pierre Dazzun dit que Samuel Ayles lui a volé des vêtements.

Mary Reed est accusée d'avoir donné en paiement à B. Woolf un faux billet de cinq piastres de la Banque de Nashville.

L'officier G. Carrico déclare que G. A. Weaver et John Doherty qu'il a arrêtés, sont suspects et dangereux.

John Pinnell, rue de l'Hôpital, s'est plaint d'avoir été insulté par Geo. Bower.

H. Dreyfus accuse E. Gallagher et J. W. Allen de l'avoir grossièrement insulté.

UN PARTISAN DE LA SEPARATION ISOLEE.—Le prince Murat, qui conserve des prétentions au trône de Naples, n'a pas vu avec plaisir l'annexion de ce royaume au Piémont. Le dépit lui a dicté la lettre suivante, dans laquelle il prêche pour la fédération avec un zèle tant soit peu suspect :

"Cher duc, ce n'était pas seulement par vous, mais par un grand nombre de mes amis que je me trouvais engagé à prendre une attitude active dans les affaires du royaume de Naples. En rendant ma réponse publique, je répondrai à vous et à tous.

"Un sentiment de patriotisme et de devoir dictait mes paroles. Mon esprit recula devant l'idée que mon nom, son influence et celle de mes amis pussent créer un obstacle à l'œuvre de l'unification italienne. Les souvenirs de mon père me suffisaient pour que, bien loin d'être hostile à cette œuvre, j'y visse en aide ; c'est pourquoi, en vous répondant, je déclarai que je ne pouvais y susciter aucune difficulté et que j'aurais, en tous cas, religieusement respecté le décret suprême de la volonté nationale.

"Je me bornai là, j'aurais pu dire davantage ; j'avais écouté les pressentiments qui me faisaient douter du succès comme de la loyauté des moyens employés pour atteindre le but.

"L'œuvre de l'unité italienne repose sur le principe de la souveraineté populaire en présence duquel se dresse, menaçant encore, quoique à demi vaincu, le principe du droit divin. Celui-ci a régné pendant des siècles, il a créé et maintenu de puissantes monarchies dont l'histoire, il faut le reconnaître, s'identifie glorieusement avec celle de la civilisation et du progrès ; il a régné respecté, et l'universelle vénération dont il s'est entouré si longtemps était le fait de la sagesse et de la vertu des grands rois. Aujourd'hui il tombe en ruine, mais pour qu'il s'efface du monde sans secousse et sans danger, il est nécessaire qu'à sa naissance le droit populaire, non seulement lui soit égal, mais s'appuie à le dépasser en sagesse et en vertu.

"Tel est mon credo et ce droit nouveau que mon abstention avait pour objet d'éviter d'être un prétexte à des [illegible] manqué d'exploiter [illegible] Mais comme la vie du progrès découle de la source pure de la science et des nobles instincts, je déplore hautement que pour le triomphe de la souveraineté populaire en Italie n'ait pas été accompagné de l'indispensable cortège de toutes les grandes vertus civiques. Je vois bien s'ouvrir sur les places publiques l'urne du scrutin, mais je m'indigne de voir rôder à l'entour la corruption et la violence. Il est bien douloureux d'apprendre qu'il a été fait à Naples un trafic des magistratures et des intérêts publics réservés toujours des pères de la civilisation italienne, comme choses saintes et inviolables.

"Les événements de 1848 sont trop récents pour que nous ne craignions pas de voir tirer des exemples et des enseignements. La république fédérative est tombée parce qu'elle n'était pas entendue et parce que de tous côtés il sans avoir su se créer de défenseurs.

"Que les partis coalisés qui dominent aujourd'hui l'Italie n'oublient pas cet enseignement ; s'ils ne sont jusqu'ici montrés plus tyranniques que les gouvernements renversés.

"On inaugure mal la liberté par la suspicion et la tyrannie ; que signifie le désarmement de la garde nationale ? l'état de siège proclamé dans nos provinces ? Les assemblées meneuses sont loin de constater la spontanéité du suffrage universel et la confiance de l'autorité nationale.

"Que le génie de la nation nous préserve de nouvelles calamités ! Pour moi, tant que l'avenir de l'Italie ne se montrera pas sous de plus favorables augures, je resterai spectateur ; me bornant à faire des vœux pour que ceux qui ont entrepris la régénération d'un pays, jusqu'ici exemple, pour l'humanité, de gloire et de malheur, s'inspirent exclusivement des vertus, de la sagesse et du patriotisme de nos pères.

"J'ai proposé la fédération, parce que je la crois plus conforme à la tradition nationale, aux mœurs et aux intérêts de l'Italie. Je la propose surtout à cause de l'aversion que j'éprouve pour toute tyrannie. Je vois que les rapides entreprises de la violence n'ont pas de durée, et je suis convaincu que la fédération italienne ne serait ni artificielle ni trop violente. J'ai cru que de la fédération seule peut sortir l'unité et l'idée à concilier les libertés et les intérêts locaux avec la puissance de l'autorité nationale.

"Quand l'Italie aura conquis la liberté et la grandeur, les vœux les plus chers de mon père et les miens seront remplis."

NOMINATION DE MINISTRES EN FRANCE.—On lit dans un décret impérial en date du 26 :

Art. 1er. M. le comte de Persigny, membre du conseil privé, ambassadeur à Londres, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Billault, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. M. Billault, ministre de l'intérieur, est nommé ministre sans portefeuille.

Art. 3. M. de Forcade la Roquette, directeur général des douanes et des contributions indirectes, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Magne, appelé à d'autres fonctions.

Art. 4. M. Magne, ministre des finances, est nommé ministre sans portefeuille.

Un autre décret nomme M. le comte de Flahault de la Billarderie ambassadeur à Londres.

—Nous lisons dans une revue commerciale de Paris :

—La crise monétaire, déjà oubliée par la Bourse, a fait sentir plus directement ses effets sur la partie commerciale, et les branches de notre industrie qui sont en rapport immédiat avec l'Angleterre ont été particulièrement atteintes. La situation s'améliore toutefois là-bas comme ici, et la dernière correspondance reçue de Londres nous apprend que le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre, arrêté le 21 novembre, ne présente pas de grandes différences avec le précédent, malgré les perturbations survenues.

Le taux de l'escompte, élevé à 6 0/0, a ralenti, sinon paralysé, le mouvement financier et commercial. Des remboursements de numéraire et quelques versements au trésor ont fortifié la situation de la Banque en augmentant ses ressources immédiatement disponibles. La circulation active a diminué de 5 millions et demi et n'est plus que de 569 millions, pendant que la réserve des bank-notes s'est accrue de près de sept millions. Le numéraire présente une légère augmentation sur la semaine précédente. Ces chiffres, on le voit, sont favorables ; mais comme ils n'ont été produits que par l'excès du taux de l'escompte, ils ne sont d'aucun augure pour l'avenir.

C'est sur le commerce international des grains que s'est fait sentir de la façon la plus directe la crise monétaire, qui s'est manifestée par un ralentissement et même une cessation complète des relations entre nos marchés de céréales et les marchés anglais par l'entremise de nos ports.

Sur les vins, il y a peu de changement, et les négociations sont peu développées. A Bercy et à l'Entrepôt, la vente des vins nouveaux, sauf ceux du Midi, est toujours très lente ; le prix élevé créé pour les transactions des difficultés insurmontables. Les produits destinés chaque année à l'approvisionnement de la place font défaut ; leur manque de qualité les rend jusqu'à présent impraticables. Le *Moniteur vinicole*, l'organe spécial de la production et du commerce des vins signale un fait remarquable et tout particulier : c'est que l'adjudication des vins des hospices civils de Beaune n'a pu avoir lieu faute de chalands. Il résultera de cette circonstance anormale une grande hésitation dans l'établissement des cours des grands vins de Bourgogne, car la vente des vins des hospices était prise pour base des prix.

Expédition de Chine.

Le *North China Herald*, dans un supplément publié au moment du départ du courrier, donne des détails très intéressants sur la défaite des Tartares, le 18 septembre, à Chang-kia-wan, et le 21 à trois milles environ de Tung-chow. Nous empruntons à ce journal les renseignements qui suivent :

"Nous avions laissé, on se le rappelle, l'avant-garde de l'armée alliée au-delà de Yang-tsun-yeh, se dirigeant, après une halte, vers Ho-se-woo, et Tang-chow, ville fortifiée par le général tartare Sang-ko-lin-sin, où ce dernier voulait tenter encore une fois le sort d'une bataille. Les nouvelles du dernier courrier s'arrêtaient à ce moment, et les prévisions de tous les journaux de Chine sur les événements futurs, après la rupture des négociations de Tien-Tsin, se sont, on le voit, complètement réalisées. La bataille a été offerte et perdue deux fois par les Chinois.

"Le 18 septembre, au moment où notre avant-garde se disposait, après avoir quitté Ho-sewoo à marcher sur la ville indiquée comme terme de son voyage, Tang-chow, distante de six milles de Pékin, elle rencontra l'ennemi qui, le premier, ouvrit le feu, appuyé sur un retranchement en terre garni de quelques canons de fer. Au moment où l'artillerie française se disposait à répondre, on découvrit le camp tartare, qui pouvait contenir de 25 à 30,000 hommes, d'après les appréciations des correspondants. La cavalerie française et les Sicks attaquèrent le retranchement de terre, on culbuta le camp tartare, 2,000 Chinois furent tués, et l'on prit 30 canons à l'ennemi.

"L'affaire en elle-même ne nous a pas coûté bien cher, car on n'a eu que 18 blessés et pas un homme tué. Malgré le succès des alliés, les Tartares nous ont fait malheureusement un certain nombre de prisonniers. Parmi eux se trouvent M. H. S. Parkes, consul d'Angleterre à Shanghai, qui était attaché à la personne de lord Elgin, comme interprète. M. Parkes s'était avancé jusqu'aux environs de Tung-chow, en compagnie de MM. H. Loch, de Norman, Bowlby, correspondant du *Times*, Anderson, commandant de cavalerie, et Brabazon, de l'artillerie. Il cherchait un terrain convenable pour y faire camper l'armée et lui fournir les vivres dont elle aurait besoin, et croyait l'avoir trouvé, quand il s'aperçut que la place désignée était occupée par les Tartares. Le petit groupe revint en toute hâte sur ses pas, mais elle fut enveloppée et prise par l'ennemi.

"S'il faut en croire les récits qui nous parviennent, les Chinois des contrées traversées par les armées alliées ont été épouvantés par l'entrée de ces nouveaux vainqueurs. Dans les villes et les villages, toutes les maisons étaient fermées. Il a été presque impossible de se procurer des vivres, et les Chinois ont refusé d'ouvrir le marché ; aussi a-t-on été obligé de prendre par la force ce qu'on refusait obstinément, et de mettre au pillage les maisons des habitants.

"Au milieu de ces perquisitions, les prisonniers européens n'étaient pas oubliés, et, en avançant, on faisait des recherches pour savoir quel était leur sort. M. Wade, attaché à l'ambassade anglaise comme interprète, est même allé à Tung-chow en parlementaire ; il y a été reçu à coups de fusil, il est vrai, mais il y a appris que M. Parkes et ses compagnons d'infortune avaient quitté la ville et étaient en ce moment à Pékin.

"Les trois jours qui se sont écoulés, du 18 au 21 septembre, n'ont été marqués par aucun événement important ; on continuait à se procurer des vivres par les moyens que nous avons signalés, et on poussait des reconnaissances aux environs.

"Enfin, le 21, les Tartares reprirent encore une fois l'offensive ; ils étaient au nombre de 30,000 et cherchèrent à envelopper l'armée alliée. Malgré l'habileté déployée par leurs généraux, les mouvements des troupes anglaises et françaises les empêchèrent de mettre leur projet à exécution ; on les attaqua avec vigueur et on les mit complètement en déroute. Après avoir passé le grand canal, les Tartares disparurent.

"Le lendemain, 22 septembre, on eut des nouvelles des prisonniers par des mandarins chinois, et l'on apprit qu'ils étaient bien traités, et logés dans un vaste palais de Pékin.

"Les deux combats livrés par l'armée tartare et qui ont été si désastreux pour la cause de la Chine, ont donné à réfléchir à la diplomatie du Céleste-Empire. Le parti de la guerre, battu à Takou et mis en fuite sous les murs de Pékin, a d'ailleurs maintenant perdu son chef, le terrible général San-ko-lin-sin, qui s'est, dit-on, suicidé. Les mandarins envoyés au devant de lord Elgin et du baron Gros sont venus leur porter la nouvelle que le frère de l'empereur avait été chargé de signer la paix avec l'Europe. Les vivres, si difficiles à se procurer jusque-là, sont maintenant fournis en abondance par ordre des autorités chinoises, et on cherche à rejeter toute la responsabilité des derniers événements sur un général qui, sans aucun ordre, aurait engagé la lutte. Malgré toutes ces protestations, on prétend cependant que dans une reconnaissance dirigée par deux colonels français, ces deux officiers et un intendant auraient été enlevés par les Chinois, au moment où ils se rendaient auprès du nouveau plénipotentiaire, le frère de l'empereur Hieng foo. Les généraux en chef sont d'ailleurs très irrités de la conduite des autorités ennemies et, ne pouvant obtenir encore la délivrance des prisonniers, ils ont formellement déclaré aux mandarins que l'on exécuterait de terribles représailles sur la ville de Pékin, si l'on touchait à un seul des captifs. Les dernières nouvelles du théâtre de la guerre sont du 23 septembre : l'armée alliée était campée à quatre milles de Tung chow et à six milles de Pékin ; elle s'appuyait sur le grand canal qui va du Peiho à la capitale. Jamais armée européenne n'avait pénétré aussi avant dans la Chine."

La *Patrie* résume en ces termes catégoriques et presque officiels les derniers avis reçus :

"Les principaux organes de la presse anglaise parlent diversement de la situation des affaires en Chine.

"Sans entrer dans aucune discussion avec eux, nous pouvons affirmer que trois faits sont aujourd'hui positifs :

"1—Les prisonniers tombés entre les mains des Chinois n'ont pas été maltraités et ne courent pas de dangers.

"2—Parmi ces prisonniers, il ne se trouve aucun Français.

"3—Enfin les négociations, aux dernières dates, étaient en pleine activité, et si le traité se trouvait pas encore signé, on assure qu'il faut attribuer cette circonstance à ce que les Anglais ont soulevé de nouvelles prétentions en demandant que le Pei-Ho jusqu'à Tchang-Tcheou, ville située à 20 kilomètres de Pékin, soit ouvert à la navigation de toutes les puissances, et à ce que Tien-Tsing devienne un port d'entrepôt pour le commerce étranger.

"Malgré l'importance de ces demandes, on avait la certitude que par suite de la position menaçante de l'armée alliée, et grâce à l'esprit conciliant des négociateurs, on arriverait à une solution favorable, c'est-à-dire à la signature d'un traité définitif."

Le *Moniteur* du 29 novembre publie un rapport du général Montauban. Il annonce que les prisonniers européens emmenés à Pékin sont bien traités. Les prisonniers, du côté des Français, sont, outre quelques hommes de l'escorte, le colonel Grandchamps, l'abbé Dubuc et M. Escayrac-Delauture.

La perception du denier de Saint-Pierre va lentement, en France, malgré la surabondance des excitations et les moyens ingénieux employés pour amener l'argent. Un épicier de Tours fait annoncer dans le *Journal d'Indre-et-Loire* qu'il donne dix pour cent sur ses bénéfices en faveur du pape Pie IX sur toutes les ventes de ses chocolats étiquetés *chocolat de Saint Pierre!* On l'abonnement va-t-il se nicher ? (*Siècle*)

Décédée hier soir, à 7 heures, dame veuve PERIQUETTE CROCKER, née JIONAC. Ses amis et connaissances, ceux de sa famille, ainsi que de son gendre Henry Ray, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 3 heures.

La maison mortuaire est rue Colombes, No. 6, entre Villeré et Robertson.

Le service funèbre se fera à la cathédrale St Louis.

SERVICE FUNEBRE.

☞ Les amis et connaissances de feu dame HERMINIA RUIZ DE LA PEÑA, épouse de Manuel E. de la Calleja, et ceux des familles Calleja et Oropesa sont priés d'assister au service funèbre qui sera célébré à sa mémoire SAMEDI PROCHAIN, 22 du courant, à 8 heures du matin, à l'Eglise St-Pierre, rue Marigny, entre Grande-Hommes et Casacalvo, Troisième District. 21déc—2t.

☞ L'organisation de la femme est souvent aussi faible qu'une tendre fleur. [illegible] L'Amer de Hostetter est d'un goût agréable, il agit promptement et puissamment. Il fortifie le malade, de sorte que grâce à lui les femmes peuvent braver les fatigues qui s'attachent à leur sexe.
A vendre par les Droguistes. 1déc—6t

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. A. ROBERT, comme candidat pour représenter le 7me District Représentatif à la prochaine Convention d'Etat. 18 déc

M. l'Editeur.
Veuillez annoncer dans les colonnes de votre journal que M. AUGUSTE ABADIE est candidat pour représenter le Sixième ward, à la Convention qui doit se réunir à Bâton-Rouge. Election le 7 janvier 1861.
19déc—3t. SES NOMBREUX AMIS.

Pour la Convention.
Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. CHARLES BIENVENU comme candidat à la convention pour le district sénatorial composé de Plaquemine, St-Bernard, Jefferson et de la paroisse d'Orléans (rive droite). 20déc

LES AMIS DE L'ACTION UNIE DU SUD.
☞ Se réuniront en assemblée générale, rue du Canal, SAMEDI soir, 22 courant, à 7 heures, dans le but d'examiner les nominations de délégués à la Convention d'Etat, qui aura lieu en janvier prochain. Toutes les personnes attachées à cette cause et opposées à la sécession des Etats, sont respectueusement invitées à y assister. Des orateurs distingués harangueront l'assemblée.
M. HAHN, Secrétaire. E. SALOMON, Président. 19 déc

ATTENTION.
☞ L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur les marchandises sèches de saison que Vincent & Co vendent ce matin, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane No 26.

VENTE SANS RESERVE.
☞ Bottes, souliers, brodequins, linge fait et chemises.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente, sans réserve, de bottes, souliers, brodequins, linge fait, chemises, qui aura lieu, aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 46 et 47, rue de la Vieille-Levée. Conditions à la vente.

☞ Le shérif vendra aujourd'hui, à midi à l'Hôtel de Cité, au bureau de la Commune, à la vente à l'encan d'un billet à ordre pour $973. Voir nos annonces.

ATTENTION !!
LES officiers et les membres des RACACHAS D'ORLEANS sont priés de se réunir au café de M. A. Abadie, rue Vieille Levée, dimanche, le 23 courant, à midi précis, pour compléter l'organisation. Tous ceux qui désirent joindre la dite compagnie, sont aussi priés d'être présents.
A Abadie, F. Planchard Jr, J V Rebillé, U A Raymond, J G Fabre, Edw Paget, F Pereyra, B Chaillot, A Wyckham, M Trinou, A Guérin, A Arroyo, A Arnold, L Florez, M Rutzmiger, S Rivas, C Miller, A Rodriguez, C Hart, J McBerny, C Renaud, Joe Devais, J Mesina, M Alvarez, [illegible], A Jefferson, C Raymond, Clément Ramos, P Marcotte, L Gonzales, C Pujol, E V Lavière, Geo Norway, J Farley, Théo Lavit, Joe Mayeure, A Montamat, Vts Pinsard, L A Reville, L Mestier, L Albertin, Geo Barnes, Joe Lange, [illegible]
19déc—1 L. A. REVOILE, sergent-major.

ZOUAVES !
Les ZOUAVES VOLONTAIRES se réuniront au No 112 du Passage de la Bourse—2me étage,—dimanche 23 courant, à 10 heures du matin. Par ordre du comité d'organisation. 21 déc—2f

Association Louisianaise des Vétérans de 1814 et 1815.
LES Vétérans sont respectueusement invités à se réunir dimanche prochain, 23 du courant, chez le président, à 3 heures de l'après-midi, pour procéder à l'élection des officiers, conformément à un article de leur constitution.
Par ordre du président
21 déc—2f PHILIPPE LANAUX, secrétaire.

Sociedade Portugueza de Beneficencia
Assemblea Geral.
Os membros que compoem esta sociedade se renuirao na salla da dita, no caminho do Bayou entre St Claude e Treme, Domingo 23 do corrente, as 3 horas da tarde para, tratarem de assumptos necessarios a esta sociedade.
O snr Presidente espera que todos os membros estejao presentes na dita ocasiao.
Por ordem do Snr Presidente.
MANOEL B. AVELLAR, Secretario.
N. O., 20 de dezembro de 1860. 20déc—3f

BANQUE D'AMERIQUE.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1860
CETTE Banque sera fermée le 25 du courant (jour de Noël) le 1er et le 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là, devront être payés le lundi précédent, qui sera également le jour où les billets devront être mis à l'escompte.
21déc—au 2 janv AM. FORTIER, caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 20 décembre 1860.
CETTE Banque sera fermée le 25 du courant, (jour de Noël) le 1er et le 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là devront être payés la veille.
21 déc AUG. MONTREUIL, Caissier.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, 3e municipalité.
Nlle-Orléans, 19 décembre 1860.
CETTE banque sera fermée mardi prochain, 25 du courant (jour de Noël) et le 1er et 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là devront être payés les Samedi précédents. Les billets devront être mis à l'escompte les samedis précédents.
20 déc R. J. PALFREY, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
CETTE banque sera fermée le jour de Noël, le 1er de l'an et le 2 janvier. Les billets et les comptes échéant ces jours-là devront être payés la veille.
20 déc E. ROUSSEAU, Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 19 décembre 1860.
CETTE Banque sera fermée le 25 du courant, jour de Noël, le 1er et le 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là, devront être payés la veille qui sera également le jour où les billets devront être mis à l'escompte.
20 déc C. A. F. RONDEAU, Caissier.

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise,
Encoignure du Passage de la Bourse et St-Louis.
A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, et qu'il tient
TABLE D'HOTE
A toute heure, et le consommateur pourra y venir à n'importe quelle heure ; le menu y sera du premier choix. Il offre aux consommateurs, pour 50 cents :
Un potage, un relevé, Poisson, Entrée, Légumes, Rôti, Salade, Dessert assorti—Vin compris.
PENSION PARTICULIERE $5 00
Repas de Noces, Dîners de Société,
Portés à Domicile. 22 déc—1m

AVIS.
LES débiteurs d'Eugène F. Aubert, chapelier, sont priés de venir régler leurs comptes avec le soussigné, au magasin de chapeaux de l'encoignure des rues St-Charles et Commune.
HENRY TRICOU, (Syndic provisoire.
22 déc—7

AVIS.
MME THEOTISTE, qui dirigeait le magasin de modes de M. Alix, à l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'elle continue le même genre d'affaires, et qu'elle se trouve provisoirement dans la cour du magasin de Lavie, rue Condé, entre Dumaine et St-Philippe.
20 déc—3f

Etrennes utiles, instructives et amusantes,
Chez C. DUHAMEL,
48, rue de Chartres.
MICROSCOPES, Stéréoscopes et Vues variées, Boîtes de Mathématiques, Lanternes Magiques, Boîtes d'escamotage, Lorgnettes de théâtre, Lorgnons et Lunettes en or, Machines électriques. Un joli assortiment de bijouterie française, vendu aux prix de fabrique. Couverts de table en argenterie. 20 déc—1f

VIN DE BOURGOGNE.
M. DUHAMEL prie les personnes qui ont l'habitude de prendre, chaque année, du vin de Bourgogne de Sologny, de se hâter. Il n'en reste que quelques barriques. 20 déc—6

Souvenez-vous des pauvres Orphelins
FOIRE POUR LES ENFANTS.
A L'ARMORY HALL, rue du Camp, entre Poydras et Commercial Place, du LUNDI, 17 décembre, au samedi suivant.
AU PROFIT DE
L'ASILE DES ENFANTS DE ST-VINCENT.
Prix d'entrée—25 cents. 17 déc—6f

Changement de Bureau.
MM. GOTTSCHALK & MAGNER, notaires, ont transporté leur bureau au No 35 rue Carondelet, entre Commune et Gravier (bureau du fond, au rez-de-chaussée). 3 déc—1m

HOTEL DU NORD,
Front Levée, encoignure Bienville, tenu par
N. GEORGES.
N. GEORGES, connu à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 24 ans, a l'honneur de prévenir particulièrement messieurs les habitants de l'Etat de la Louisiane, qu'il continue à tenir l'HOTEL DU NORD.
La maison vient d'être entièrement réparée. Fameusement et neuf ainsi que la lingerie dont le nombre a été augmenté ; toutes les chambres sont vastes et bien aérées ; la table ne le cède en rien aux premiers hôtels de la ville, et quant aux soins et au confort et surtout à la propreté, N. GEORGES est trop bien connu pour en parler.
Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement tranquillité et attention.
Le localité est des plus avantageuses, faisant face à tous les bateaux à vapeur de la haute et basse Louisiane.
Pour logement et pension ; depuis $25 jusqu'à $40 par mois. Pour les pensionnaires seulement. [illegible]
M. George se charge des dîners en ville.
☞ On a besoin d'un portier parlant le français et l'anglais. 19déc—jusq 31 jv

Thé.
EN débarquement du navire Glad Tidings—25 caisses thé de qualité supérieure, à vendre par
V. E. SARRAZIN,
18déc—12 Enc. Chartres et Conti

Saucissons.
EN débarquement du navire Pequot—5 caisses saucissons bœuf de Lyon, à vendre par
V. E. SARRAZIN,
18déc—6 Enc. Chartres et Conti

ATTENDU incessamment par navire Lemuel Dyer—5 caisses flacons de champignons, de lentilles, tapioca, sagou, arrowroot ;
5 caisses chocolat du sacristi, à vendre par
V. E. SARRAZIN,
18déc—6 Enc. Chartres et Conti

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.
NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles ; DE LA TOILE CIREE de 3 à 24 pieds de large ; nattes, droguets anglais et toile damassée pour couverts de tables.
Abat-jour, tapis et tapisseries d'escalier, tapis de Holland et nattes de coco pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix.
17déc—6t.1rep. A. BROUSSEAU & CO.

Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.
Bureau du Secrétaire, 16 décembre 1860.
LES actionnaires du chemin de fer de Pontchartrain sont invités à se réunir au bureau de la Compagnie, coin Victoire et Marigny, samedi, 22 du courant, à 4 heures de l'après-midi. On compte sur leur exactitude.
Par ordre de la Direction, ALFRED BOURGES, Secrétaire.
17 déc—jusq 22

AVIS.
Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le 21 et l'élection des directeurs, le 28 janvier prochain, au bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 8. BENJAMIN F. FLANDERS, Secrétaire.
16 déc—jusq 28

SARDINES en caisses—60 caisses de 100 1/4 boîtes sardines ; 60 caisses de 100 1/2 boîtes de sardines sans arêtes de la marque favorablement connue de Lemarchand. A vendre par DUNTZE & Co.
16déc Encoignure Royale & Conti.

CHOCOLAT français—20 livres de chocolat frère de Louit frères, à vendre par DUNTZE & Co.
16déc encoignure Royale & Conti.

MOUTARDE française & Achards indiens—25 caisses Achards indiens ; 20 caisses moutarde française, à vendre par DUNTZE & Co,
16déc encoignure Royale & Conti.

Fusils français doubles,
10 caisses fusils à deux coups très légers et différentes longueurs, vendus par caisse ou en détail par ROUSSET & GENIN,
4déc No 63, rue du Canal, près Chartres.

AD. BINSSE,
PEINTRE EN PORTRAITS,
No 7, rue Bourbon.
11déc

HUILE D'OLIVE—20 paniers de la marque Bonnin frères, de 22 et 34 bouteilles.
S. D. GRATIAA & Co.

CHANDELLES de Paraffine—25 caisses à vendre par BERNARD TURPIN, agent de la compagnie. 16déc—6t 55, coin de la rue Vieille Levée

NOEL ! ETRENNES !
Vêtements pour Enfants
AU PRIX COUTANT !
Grande Réduction de Prix !
A PARTIR DE CE JOUR, 3 DECEMBRE,
—Nous vendrons—
A des prix très réduits, pour du comptant,
NOTRE ASSORTIMENT FASHIONABLE,
—DE—
Vêtements pour jeunes gens, adolescents et enfants.
Les parents, tuteurs et autres ont ici une excellente occasion d'habiller leurs enfants pour une très FAIBLE SOMME. Les vêtements pour jeunes garçons sont marqués à des prix EXTRAORDINAIREMENT BAS.
Qu'on vienne seulement s'en assurer.
Magasin d'habillements d'enfants
26......rue St-Charles......26
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Ce magasin est exclusivement affecté aux vêtements pour jeunes gens, petits garçons et enfants.
Chemises et articles de toilette,
EN GROS ET EN DETAIL, PAR
L. W. LYONS & Co,
26, 28 et 30, rue St-Charles, coin Commune.
3déc—2

VETEMENTS POUR HOMMES
—ET—
ARTICLES DE TOILETTE,
AU PRIX COUTANT!
A PARTIR DE CE JOUR, 3 DECEMBRE,
—Nous vendrons—
NOTRE GRAND ET MAGNIFIQUE ASSORTIMENT
—DE—
VETEMENTS POUR HOMMES
—ET DE—
ARTICLES DE TOILETTE,
—A—
Des prix très réduits pour du comptant!
Tout le monde pourra donc, pour une FAIBLE SOMME, s'habiller de la tête aux pieds.
☞ Nous prions nos clients de venir s'informer de nos prix.
L'AUTOMNE ET L'HIVER DE 1860.
MAGASIN DE
VETEMENTS DU SUD
Rue St-Charles, Nos 26, 28 et 30
ENCOIGNURE COMMUNE.
VETEMENS ET LINGERIE
EN
GROS ET EN DETAIL!
L. W. LYONS & Co,
Nos 26, 28 et 30, rue St-Charles, Encoignure Commune
3 déc—2

JOUETS ! JOUETS !!
Cadeaux de la Noel et du premier de l'an 1861.
T. MOREAU
A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle, qu'afin de se mettre au niveau des circonstances de pénurie générale, il vendra aussi au rabais tout son stock d'articles de fantaisie,
Porcelaines et cristaux,
Objets d'art,
Sujets mécaniques,
Jouets,
Poupées,
et généralement tous les articles qui constituent son vaste assortiment de
OBJETS D'ETRENNES.
Afin que tous soient bien convaincus de la modicité de ses prix, les articles seront marqués en chiffres connus.
Il annonce également à tous ses clients et au public en général, qu'il a toujours dans ses magasins un assortiment complet de
CHEMISES DE TOILE,
do COTON, DEVANT TOILE,
CALEÇONS ET GILETS de toutes sortes,
CHAUSSETTES, COLS, CRAVATES,
CANNES ARMEES et autres,
PARAPLUIES SOIE ET COTON,
GANTS JOUVIN, pour hommes et pour dames,
GANTS CHEVREAU, piqués et à manchette.
—AUSSI—
UN ASSORTIMENT COMPLET DE MERCERIE.
Encoignure Royale et Toulouse.
36, rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.
13 déc—au 31

CONFECTIONS !
CONFECTIONS.
LES soussignés annoncent respectueusement aux dames qu'à partir d'aujourd'hui, LUNDI 10 COURANT, ils vendront leur magnifique assortiment de MANTELETS, PELISSES, PALETOTS, SORTIES D'OPERA, en soie et en drap, pour dames, fillettes, et enfants, AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.
ST-AMAND & ST-CYR, 37, rue Bourbon, entre Conti et Bienville
10déc—1M

Pour Cordonniers.
L'élastique pour souliers,
De la compagnie de GOOD YEAR
est arrivé et sera vendu continuellement chez
LEON PIERRE & Co
Sept—3m marchands de cuirs, 71, rue de Chartres

NOUVEAU MAGASIN,
FOURNITURES DE TAILLEURS
DUMAS Frères,
136......Rue de Chartres......136
ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fondé à la Nlle-Orléans, sous la raison de DUMAS FRERES, une maison pour l'importation et la vente de Articles de toilette dans tous les genres pour hommes.
Leur assortiment comprend, entre autres :
Draps des premières fabriques d'Europe.
DOESKIN NOIR
Castimirs doublés,
Etoffes pour pantalons,
Etoffes, soie et laine, pour gilets
Drap-cachemires,
Draps-mérinos,
Chemises confectionnées.
Ainsi qu'un choix complet de fournitures de tailleurs, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.
☞ Les ordres de la campagne seront remplis promptement et avec la plus grande exactitude.
Sept—4m—3po

TAMBOURY, OLIVARI & CO,
Marchands commissionnaires en général,
—IMPORTATEURS DE—
Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.
Dépôt de Château de Pontets, Lafitte, Margaux, d'Anche, Guiraud, &c.
No 57, rue Royale,
Entre Conti et St-Louis

PHOTOGRAPHES,
AMBROTYPES IVORYTYPES.
F. MOISSENET
A transporté sa galerie de l'encoignure Canal et Camp, Au No 142, rue du Canal, près Bourbon.
M. MOISSENET annonce à ses clients qu'il vient de monter sa nouvelle Galerie avec un soin tout particulier. Il est assuré de s'en concourir d'un habile photographe et de peintres de premier ordre, il peut se flatter que quiconque s'adressera à lui la satisfaction la plus complète.
PORTRAITS AMBROTYPES.
Portraits photographiques, depuis la miniature jusqu'aux portraits de grandeur naturelle, colorés à l'aquarelle, à l'huile et au pastel.
Reproduction, de toute grandeur, des anciens portraits. 11 déc—3m

SIROP PECTORAL.
SEULE préparation véritablement efficace dans toutes les irritations de la poitrine et de la gorge, tel que rhumes, toux, enrouements, coqueluche, asthme [illegible]
A vendre par S. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre.

EN débarquement du navire Guttenberg, du Havre—10 paniers de fromages de Gruyère, Hollande [illegible]
A vendre par CAMILLE LACOSTE.
20 nov 230, rue Royale enc. Dumaine

NOEL ET JOUR DE L'AN.
HEBERT & ESCOUSSE,
231, rue de Chartres.
LIVRES.
L'assortiment LE PLUS COMPLET d'ouvrages anciens et NOUVEAUX, pour DAMES, DEMOISELLES et JEUNES GARÇONS
Livres de bibliothèques, pour messieurs.
Pupitres pour Dames,
En palissandre,—bois de rose,—citronnier,—thuya, &c.
Albums et Portefeuilles de voyage
Portefeuilles de poche,—Porte-Monnaie,—Agendas pour Dames,—Almanachs illustrés, pour 1861,—Memento, &c.
PAROISSIENS
en chagrin, maroquin, ivoire, écaille, nacre, &c., &c., garnitures imitation et argent.
ENCRIERS
en bronze, porcelaine, cristal et imitation bronze.
JEUX DIVERS.
Echecs, Damiers, Bostons, Lotos, Dominos, Cartes, Jeux de patience.
Malles et Boîtes de tous genres, &c.
Chapelets et Médailles en or et en argent.
PHOTOGRAPHIE.
Reproduction des tableaux des meilleurs maîtres, Portraits sur cartes, par Disdéri, des personnages célèbres, dans tous les genres stéréoscopes, et particulièrement un grand choix de vues stéréoscopes au prix réduit de UNE PIASTRE LA DOUZAINE
Cadres en chêne sculpté, pour portraits sur cartes.
CHOCOLAT
De PERRON (chocolatines), de MASSON et de GUERIN-BOUTRON, praliné, et en petites tablettes, pour soirées et théâtre ; le tout par boîtes de diverses capacités.
DE PLUS :
UNE
Tombola,
Comme toujours, et plus que toujours avantageuse pour les souscripteurs.
NOTA.—Comme toutes les maisons de commerce, la maison HEBERT & ESCOUSSE, faisant la part de la situation commerciale, vendra ses marchandises aux dernières limites possibles du bon marché.
20 déc—1re p

Etrennes ! Etrennes ! Etrennes !
FAY & MASSON
99 et 101, rue de Chartres entre Conti et St-Louis.
PREVIENNENT leurs amis et le public en général qu'ils mettent en vente à des prix très bas, les articles de meilleur goût qui aient vu la ville, tels que
Sujets en bois sculpté de tout genre
Cave à Liqueurs,
Etagères Biscuits,
Bronze Pendules,
Tables à Ouvrage Marqueterie,
Jardinière, Fleurs artificielles,
Prie Dieu, Ecrans, Bois d'Or et Palissandre,
Chaises, Tabourets et casier de Musique,
Chaises fantaisie, Bois doré et palissandre,
Glaces de Venise et autres.
15déc—1 Rienv

CADEAUX DU JOUR DE L'AN !
P. MALLARD,
55 rue Royale. 55
En raison de la crise actuelle, son beau choix de
Objets d'art et de fantaisie
SERA VENDU
AU PLUS BAS PRIX
POUR DU COMPTANT
Le choix des articles qui composent son stock est assez connu sans en faire une longue énumération.
BRONZES VERITABLES, groupes, statuettes ;
PORCELAINES ET CRISTAUX ;
PETITS MEUBLES,
PRIE-DIEU ;
CHAISES de fantaisie ;
TABLES à ouvrage ;
PLAQUES ;
GLACES de Venise ;
CAVE à liqueurs ;
PAPIER maché ;
JARDINIERES et fleurs artificielles ;
TAPIS EN PEAUX DE LOUPS, tigres et renards naturalisés
55....Rue Royale....55
17 déc—jusq 4jv

LION & ANDRÉE
Coin Bienville et Royale.
OBJETS D'ART et de FANTAISIE
A vendre au plus bas prix,
POUR DU COMPTANT.
Messieurs Lion & Andrée ont l'honneur de prévenir les dames et le public en général que leur stock se compose comme par le passé d'un joli choix de pendules—bronzes—cristaux, porcelaines et d'objets de fantaisie pour cadeaux qu'ils sont décidés à donner à sacrifice.
VENTE EN DETAIL 18 déc—15 1re pag.

CHOCOLAT !
CHOCOLAT !
REÇU par le dernier steamer, notre assortiment complet de chocolat en boîtes, que nous offrons à prix réduits. LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale
18 déc—15, 1re pag.

BIJOUTERIE !
BIJOUTERIE !
VENEZ-VOIR ! VENEZ-VOIR !
NOTRE magnifique assortiment de Bijouterie que nous offrons à vendre à des prix extrêmement réduits, coin Bienville et Royale.
18 déc—15 1re pag. LION & ANDRÉE.

FOURRURES !
FOURRURES !
A TOUT PRIX !
Venez voir chez LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale
18 déc—15 1re pag.

SPECIALITÉ.
DIAMANS ! DIAMANS !!
A. CANDIDE,
No 83, rue de Chartres.
OFFRE à vendre aux plus bas prix un JOLI ASSORTIMENT DE BIJOUX montés en diamans, tels que Bracelets, Broches, Cœurs, Médaillons, Croix, Dormeuses, Boucles d'oreilles, Bagues et Boutons, &c. Le tout en DIAMANS de première qualité.—Aussi, un joli choix de MONTRES et de CHAINES en or.
Spécialité pour la monture du diamant. Réparation de bijoux, au No 83, rue de Chartres, près Conti.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.
Célébration de la Ste-Barbe.
Présentation d'un drapeau par les dames.
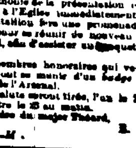
Le Bataillon prendra les armes le dimanche, 23 décembre 1860, pour célébrer la fête de sa patronne, Ste-Barbe.
Grande tenue d'hiver avec képis. Armement complet. Bouquet au mousqueton. Les officiers en tunique, képi, épaulettes et aiguillettes. Gants blancs.
Réunion à l'Arsenal. Musique complète et trois tambours. La ligne sera formée à 9 1/2 heures.
Le Bataillon entendra la messe à la Cathédrale. Des sièges seront réservés pour les invités. Une quête y sera faite pour les orphelins de l'Asile Ste-Marie.
Ce jour (23 décembre), étant également un anniversaire glorieux pour la Louisiane, les dames de la Nlle-Orléans l'ont choisi pour offrir un drapeau au Bataillon. La cérémonie de la présentation et de la bénédiction aura lieu à l'Eglise immédiatement après la messe.
Le Bataillon fera une promenade en ville et se dispersera pour se réunir de nouveau à 3 heures P. M., à l'Arsenal, afin d'assister au banquet qui terminera cette fête.
Les membres honoraires qui voudront participer à la fête devront se munir d'un badge que leur délivrera le gardien de l'Arsenal.
Deux saluts seront tirés, l'un le 22 au coucher du soleil, l'autre le 23 au matin.
Par ordre du major Théard, E. D. COURMES, Adjudant.
16déc—M

CORAIL ET BIJOUX
A PRIX REDUITS.
M. F. H. RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre, vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL destinés à soulager de la migraine et des douleurs qui proviennent de la trop grande abondance et de l'acreté du sang.
Il a également reçu un magnifique assortiment de BIJOUX FINS, D'ARTICLES D'ORFEVRERIE en tous genres de montres de prix, de DIAMANTS, etc. Afin d'écouler rapidement son stock, M. Rivera a opéré une très forte réduction dans ses prix. Il invite le public à visiter son magasin.

Serrures Françaises.
QUATRE caisses serrures françaises à canon.
A vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée

CONSERVES—10 caisses truffes noires en demi-bouteilles ; 10 caisses pâtés truffés en quarts de boîtes.
A vendre par S. D. GRATIAA & Co, 39, rue Douane

BOUCHONS—25 balles bouchons pointus ; 15 balles bouchons réguliers.
A vendre par F. SANCHO.

VIN BLANC—45 barils vin blanc Haut Sauternes, en débarquement du navire John Cover, arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE.

MADERE et PORTO—En débarquement du navire Mississippi ; 100 quarts porto, 100 quarts madère, 200 caisses dito.
A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, Royale

RABAIS !! RABAIS !!
G. FORTIER,
Encoignure Bienville et Dauphine,
A l'honneur d'informer les DAMES et MESSIEURS qu'il vendra, à partir de ce jour, son assortiment de
CHAUSSURES
ÉTRANGÈRES ET DU PAYS,
à des prix excessivement réduits, comme suit—
François 1er, valant $3 50......$2 50
Brodequins à talons pour dames......1 25
Brodequins sans talons......50
Brodequins chevillés à talons pour enfants......30
Bottes en peau de veau 1re qualité......3 00
Bottes cousues 1re qualité......4 00
Congress boots pour dames en chevreau......2 50
Congress water proof pour hommes valant $7......5 00
et ainsi qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à énumérer.
3déc—3f—1re p

MAISON BINOCHE.
L. BRETON, SUCCESSEUR,
30, rue de Chartres, encoignure Douane.
A L'HONNEUR d'informer les dames qu'il vendra toutes ses marchandises nouvelles AU PRIX COUTANT. Son assortiment se compose de soieries riches, lainages, manteaux de velours et de drap, sorties de bal, pelisses de soie, lingerie, dentelles, chapeaux pour dames et enfants, parasols, éventails, et un grand choix d'articles pour étrennes. 17déc—1m

Aux Dames.
MON STOCK ENTIER DOIT ETRE VENDU
AVANT MON CHANGEMENT DE DOMICILE
A. TROUBLÉ,
No 65, rue Royale.
17 déc—10

La meilleure des lumières !
HUILE PURE, PARAFINE
(DEODORISEE)
Fabriquée par la Compagnie de charbon du Great Kanawha, en Virginie, et à vendre à $1 25 seulement le gallon, au
DEPOT D'HUILE DE CHARBON,
Rue de Chartres, No 6.
☞ Cette agence pour cette huile, qui est supérieure à toutes les huiles de charbon ou Kerosène ; n'a aucune odeur, ne fait pas de fumée, donne une lumière douce sans pareille, coûte un tiers de moins que les huiles de graisse, de baleine ou de colza, et est plus économique que les chandelles ou le fluide.
Egalement—Les meilleures CHANDELLES PARAFINES, bien supérieures aux chandelles de blanc de baleine.—Le plus grand et le plus bel assortiment de
Lampes pour huile kérosène et de charbon.
pour les salons, les vestibules, les cuisines, les lampes naturelles et les chandeliers
LANTERNES POUR LES NAVIRES ET LES HABITATIONS, LAMPES A FLUIDE ET A CAMPHINE, et tout ce qui se rattache à cette branche de commerce.
AUX PLUS BAS PRIX.
H. C. COVERT,
5 déc—1f Successeur d'Artemus Hill.

BON MARCHE, MEILLEUR MARCHE
LE MEILLEUR MARCHÉ !
THEO DANZIGER
Encoignure des rues Royale et St Philippe,
VIVE LA CONCURRENCE!!!
AYANT reçu de Paris, par l'Arago, arrivé du Havre, de nouvelles marchandises qui sont en retard, quelques-unes d'entre elles seront vendues à un GRAND SACRIFICE. Voici une excellente occasion d'acheter des ARTICLES FRAIS, aux PRIX DE PARIS.
Les dames et les marchands sont invités à venir les examiner et à s'assurer qu'on n'a jamais offert d'aussi grands avantages.
COLS CROCHET à $1 00, valant $3 00.
RESILLES à 40 cents, valant $1 50.
POULT DE SOIE uni, toutes couleurs, à $1 00, valant $2 00.
ROBES DE BAL à $5 00, valant $12 00.
Et tous les autres articles en proportion.
1000 COLS CROCHET à 10 cents.
Un grand nombre d'autres articles. 11 déc

Habitation à vendre.
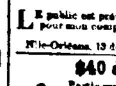
A vendre, dans la paroisse Plaquemines, Quartier des Buras, du côté de la Quarantaine, et à environ trois milles au-dessus de cette dernière, une habitation d'environ sept arpents de terre. Il s'y trouve une belle maison de maître et des constructions secondaires. Les titres seront garantis. Pour le prix s'adresser au bureau de l'Abeille ou à M. NICOLAS QUIAZZARO.

AVIS.
LE public est prévenu de ne faire crédit à personne pour mon compte. JOHN A. BIRD.
Nlle-Orléans, 13 décembre 1860. 15déc—1M

$40 de récompense.
Partie marronne, la négresse CELESTINE, appartenant à M. C. Dufour, encoignure Esplanade et Derbigny. Une récompense de quarante piastres sera donnée à quiconque la livrera à la geôle de police. 15 déc—1re p

$20 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, le griffe LOUIS, âgé d'environ 19 ans, d'une taille de 5 pieds 5 pouces.
La récompense ci-dessus indiquée, sera donnée à quiconque le livrera au soussigné ou à l'une des geôles de police de la ville.
F. AVEGNO, Snr.,
17déc Rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne.

CHAMPAGNE
Chs. Farre,
Successeur de Max Sutaine & Co,
REIMS.
Fournisseur des Cours de France, d'Espagne, de Prusse, et du célèbre Wellington Club, à Londres.
VINS de Sillery, Cabinet, Impérial & Crémant Anglais, à vendre par les principaux épiciers et détaillants.
Tous les ordres pour importation directe seront reçus par S. D. GRATIAA & Co, No 39, Douane
19sept—3m 1re p

EN débarquement du navire Pequot, du Havre—5 caisses sardines de Lyon, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis.
13déc

A LOUER.
LE haut de la maison No. 101, rue Remparts et encoignure St-Louis.

A LOUER.
Une vaste et splendide SALLE offrant tous les avantages et le confort désirables pour une Société ou un Club.
S'adresser rue Conti, 79. 12déc—au31d

A LOUER.
Le 1er, le 2d et le 3me étage de la MAISON No 136, rue du Canal
—Aussi que—
Le 1er, le 2d et le 3me étage de maison encoignure des rues Canal et Bourbon au-dessus du confiseur. S'adresser à BLINEAU FRERES, Enc. Canal et Bourbon
11déc

MULET TROUVÉ.
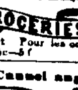
Un mulet est entré, hier, 20 du courant, dans la cour du soussigné. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. S'adresser à J. Morel, charbonnier, rue Villeré, entre Dumaine et St-Philippe. 21déc

CHARBON !
Prix de panique, 50 cts. le baril,
Livré.
COAL. Un excellent CHARBON, propre, à vendre au City Coal Office, Exchange Place, No 16, en face de l'ancien bureau de poste. 19 déc—1M

GROCERIE A VENDRE.
GROCERIES. A vendre, une grocerie située à l'encoignure des rues Craps et Français, Troisième District. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
19 déc—5 f

Cannel anglais à $1 le baril.
COAL. EN débarquement, 250 tonneaux cannel anglais, qui seront vendus au bas prix de $1 le baril, rendu à domicile.
E. DE ROSENORN,
112, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti.
N-B.—Pittsburg et Anthracite toujours au plus bas prix du marché. 17 déc—1f 1re p

MACARONI et Vermicelli—2000 caisses macaroni et vermicelli, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64 Vieille Levée
22 nov

Jambons nouveaux de Westphalie.
UNE facture de la célèbre marque "Ancre", article de choix, à vendre par lot ou par caisse de douze par WARNEKEN, KIRCHHOFF & Co, rue Union No 41
11 déc—1m 1re p

Gruau de Santé
—Patenté—
Découvert et Perfectionné par
F. MARMAY.
CETTE nouvelle substance, alimentaire et hygiénique de premier ordre, est un remède infaillible contre la dyspepsie et toutes les maladies de l'estomac comme chargé.
Il se vend à la Nlle-Orléans chez tous les principaux pharmaciens, ainsi qu'à la pharmacie de l'hôpital de la rue du Cirque.
Au dépôt principal, 44, rue de la Douane, on trouve aussi de la farine patentée faite avec le Gruau de Santé dont elle possède toutes les propriétés.
Cette farine est excellente pour les plus jeunes enfants, ainsi que pour les personnes et pâtisseries.
A. RENAUD TRABER, agent principal pour les Etats-Unis
13déc—1m 1re p

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.
Un choix grandes drogues de commerce, de Collas et Fabbien
1000 bouteilles sirop de Briant,
1000 bouteilles rob de Boyveau Laffecteur,
1000 flacons pilules de Vallet,
1000 flacons phosphate de fer de Leras,
1000 bouteilles élixir antiglaireux,
1000 bouteilles eau de Vichy, naturelle,
Ainsi qu'un grand assortiment de chocolat de Vichy, préparé avec les sels naturels ; pilules de Colbert, crème de Pelletier ; Bonnes Colonne ; vin de Bugeaud, capsules de Mothes, parfumerie et poudre de riz, ainsi que, &c.
A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et St Louis.
LOUIS CASTEL, agent

POIVRE—100 sacs à vendre par B. TURPIN, 55, Vieille Levée
20 nov

MAGNIFIQUE PLAN.
Loterie à nombre simple de WOOD, EDDY & Co.
Magnifique Loterie pour décembre.
GROS LOT—Cinquante mille piastres—Wood, Eddy & Co, directeurs des loteries des Etats du Delaware, du Missouri et du Kentucky. Les tirages se font sous surveillance publiquement.
TOUS LES SAMEDIS DU MOIS DE DECEMBRE,
par Wood, Eddy & Co, directeurs, dans leurs retraites de commissions, comme suit :

Classe 26, SAMEDI 1er décembre 1860	
Classe 27, SAMEDI 8 décembre 1860	
Classe 28, SAMEDI 15 décembre 1860	
Classe 29, SAMEDI 22 décembre 1860	
Classe 30, SAMEDI 29 décembre 1860	

5485 LOTS
Plus d'un lot pour chaque neuf billets.
La loterie ordinaire suivante doit être tirée, en décembre, tous les samedis, comme il est dit ci-dessous
[illegible]

☞ En demandant des billets ou des certificats, adressez à l'agent, et l'on sera expédié par la première malle. La liste des numéros sortis et des lots gagnants sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage. Les acheteurs sont priés d'écrire leurs noms lisiblement et de donner le nom de leur bureau de Poste, du comté et de l'Etat.—Les transactions sont strictement confidentielles. Les noms des personnes qui gagnent des lots ne sont jamais divulgués sans leur consentement par écrit.—Les billets de toutes les banques solvables, les chèques de banque, les certificats de dépôt et les timbres de poste sont reçus en paiement.
Les billets qui gagnent des lots doivent être renvoyés au bureau pour le paiement ou pour être échangés contre d'autres billets. On les paiera en check de banque ou en or de l'acheteur. Il n'est pas nécessaire de mentionner les numéros des billets qu'on désire avoir.
Grands tirages extraordinaires de Wood, Eddy & Co, sur le plan de trois nombres. Gros lot, 70,000.—Le tirage a lieu le troisième samedi de chaque mois.
A la demande d'un grand nombre de nos correspondants du Sud et du Sud-Ouest, nous avons ouvert à la Nouvelle-Orléans un bureau pour les personnes qui veulent acheter des billets.
Les demandes pour être promptement remplies, doivent être adressées à
C. T. HOWARD, Boîte 184 M., Nlle-Orléans, Lne.
ou à WOOD, EDDY & CO, Wilmington Del
20 nov

Fabrique de l'Eglise St Louis de la Nouvelle-Orléans.
Bureau du secrétaire.
AVIS est par le présent donné aux locataires de BANCS de la susdite Eglise, d'avoir à payer à mon bureau, No 20 Place St Antoine, avant le samedi 29 de décembre courant, pour l'année 1861, le montant de leurs Banc aux mêmes prix de l'année courante 1860, et tout Banc qui n'aura pas été retenu et payé, ledit jour, sera loué, selon l'usage par le secrétaire soussigné.
14 déc—au 29 ANT. DUBUC, Secrétaire

Fabrique de l'Eglise St. Louis,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Bureau du Secrétaire.
AVIS est par le présent donné que la demande de public, les enterrements et services (au 1er de cette classe) devront avoir lieu à la Chapelle Obituaire, encoignure Conti et Remparts, et ne feront à la Cathédrale St Louis, à partir du 1er janvier 1861. ANT. DUBUC, Secrétaire
14 déc—au 1er j

THEATRE D'ORLEANS.
A LOUER pour la saison des bals, la salle du THEATRE D'ORLEANS.
S'adresser au bureau du contrôle de 10 heures à midi.
18déc

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements !
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS !
DAVIS BROTHERS, Agents, No 55, rue du Camp.
16déc—1m

PRINCIPAL ENTREPOT
de Balances de
Fairbanks,
et dépôts des
COFFRES FORTS DE LILLIE,
à l'épreuve du feu et des voleurs.
FAIRBANKS & Co,
1 déc—1m No 25 rue du Camp

$65 EUREKA! $65
MACHINE A COUDRE, patentée,
D'ELIAS HOWES,
Rue du Camp, No 3.
AGENT E. L. NIMMO.
LE public est prié de se rappeler que cette Machine est la seule qui, se vendant à bon marché, coud les tissus les plus épais et les plus fins et dure des années. Elle est supérieure à toutes celles de $65 ou de $100. TOUTES LES AUTRES sur lesquelles on ne saurait [illegible]
14juil—1p

LOUISIANA ACADEMY,
Rue Hôpital, No 79, entre Royale et Bourbon.
Mrs A. PERRIER & H. T. COLE.
LES cours de cette institution sont maintenant en pleine activité.
PROFESSEURS.
MM. H. T. Cole, Anglais, classes supérieures.
do do Mathématiques.
do D. Mitchel, do classes inférieures.
do A. Ferrier, français.
do G. Gessner, grec et latin.
do E. Marc, espagnol.
do G. Gessner, allemand.
do M. Gauvin, dessin
do T. St. Bonneil, musique.
do P. Robin, escrime.
Exercices militaires.
25déc—1m

Ch. BLAZI,
BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE.
53 Rue de Chartres, 53.
M. CH. BLAZI a l'honneur d'informer le public et sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No. 26 au No 53 rue de Chartres ; il a reçu un assortiment de bijoux et d'orfèvrerie recommandé par l'élégance et le bas prix qui sont par le bon marché. 1 déc—1m

Changement de domicile.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
124, rue du Canal,
AU-DESSUS DE LA BANQUE DE L'UNION
Près de la Statue de Clay,
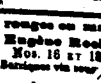
Afin de satisfaire sa nombreuse clientèle, a transporté son cabinet de dentiste dans une maison plus commode et une situation plus centrale.
Sa réputation et son succès sont si bien connus depuis plusieurs années en Louisiane, qu'il n'a pas besoin d'autre recommandation.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
11 oct

T. FITZWILLIAM,
Marchand de Fournitures de bureaux
—ET—
Fabricant de livres en blanc,
Rue du Camp, No 76, (ancien édifice du Delta) NLLE-ORLEANS.
La plus grande attention aux demandes de toutes genres d'impressions, gravures et billets lithographiés, checks, traites, certificats de dépôt, connaissements, têtes de bills, têtes de billets et de lettres, &c.
14 nov—jusq 31 déc—1re p.

TRAITES
SUR LA HAVANE, pour n'importe quelles sommes, à courte vue, à vendre par
F. PRATS & Co.
14 nov—3m 1rep COMMERCIAL PLACE, No 20

ATTENDU,
96 Balles de tabac en feuilles, attendues par l'Ydra Reynosa, de la Havane, pour capes et tripes, première qualité de Vuelta de Abajo.
A vendre par EDW. J. NATTES.
5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 6 enc. Commune

140 BALLES TABAC.
140 Balles tabac de la Havane, en feuilles, pour capes et tripes.
A vendre par EDW. J. NATTES.
5 déc—1m rue Tchoupitoulas, No 6, enc. Commune

VENANT D'ARRIVER.
PAR le steamer Habana—200,000 cigares de la Havane, des meilleures marques et qualités.
A vendre par EDWD. J. NATTES.
5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 6, enc. Commune

ATTENDU.
300,000 CIGARES de la Havane, de la meilleure qualité et des meilleures marques, attendus par l'Yda Reynosa.
A vendre par EDWD. J. NATTES.
5 nov—1m rue Tchoupitoulas No 6, enc. Commune

HAMACS. HAMACS.
120 Douzaines hamacs Mexicains, de qualité commune,
A vendre par EDWD. J. NATTES.
5 déc—1m rue Tchoupitoulas No 6, enc. Commune

CIGARES.
400,000 Cigares de la Havane, tels que Modos Regalia, Panatelas, Trabucos, Conchas, Prensados, Londres, Conchas, &c., de marques Cervantes (estimados), Flor de Moroso, Cinta de Oriente, Quevedos, Cabanas, Flor de Médiu, Europa, El De Soto, Lucerna, &c., &c., &c. à vendre par
EDW. J. NATTES.
5 déc—1m Rue Tchoupitoulas No 6, encoignure Commune

Confitures de la Havane.
20 caisses Confitures de la Havane, attendues, par l'Yda Reynosa, et à vendre par
EDW J. NATTES,
5 déc—1m Rue Tchoupitoulas No 6, encoignure Commune.

LOUIS DUFAU, avocat,
Passage de la Bourse, coin Douane.
1nov—1m

MADERE, Sherry et Porto—Un assortiment convenable pour les fêtes, à vendre par
S. D. GRATIAA & CO, No 39, Douane
20déc

EAUX-DE-VIE Rum—Un lot de choix convenable pour le Noël et le jour de l'an, à vendre par
S. D. GRATIAA & CO, No 39, Douane
20déc

Vins rouges en magasin, à vendre par
Eugène Roeber [illegible]
Nos. 16 et 18, rue St Louis.
20 Barriques vin rouge [illegible]
[illegible]

POIVRE—100 sacs à vendre par B. TURPIN, 55, Vieille Levée

ETRENNES ! ETRENNES !
G. LAVIE,
No 21, rue St-Charles,
Ayant terminé le déballage de son assortiment d'objets d'art et de fantaisie pour ETRENNES, invite respectueusement sa clientèle à venir l'examiner.
BONBONS ET CHOCOLATS.
22déc—au 6janv

B. PRADEL, aîné,
44, rue St-Charles, en face de l'Hôtel St-Charles.
Etrennes pour le jour de l'an.
Alfénide ! Alfénide !!
300 DOUZAINES couverts alfénide, garantis métal blanc, seront vendus à 16 piastres les douze couverts, et la garantie de ce qui compose le service de table seront vendus à meilleur marché.
Un grand assortiment de coutellerie Rodgers, COUTEAUX DE POCHE, COUTEAUX DE TABLE, RASOIRS EXTRA FINS GARANTIS, et un grand assortiment de ciseaux &c.
Seul dépôt (44, rue St-Charles.
1déc—1m, 1rep.

A partir du 1er décembre 1860 la maison TAMBOURY, OLIVARI & Co, est dissoute.
TAMBOURY, OLIVARI & Co.
La maison continuera jusqu'à nouvel ordre sous la raison de TAMBOURY & Co. 22déc—1m

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1860.
LA société qui existait sous la raison L. BOUDOUSQUIE & Co, est dissoute d'un commun accord. LUC BOUDOUSQUIE. JOHN O'ROURKE.
21 déc—6f

Succession de Ve. Jurtoux.
LES personnes qui doivent à cette succession, ainsi que celles qui auraient des réclamations à exercer, sont priées de le présenter pour les règlement, dans les dix jours qui suivront la première publication du présent avis, au bureau de M. O. de Armas, notaire de la succession, No 144, rue Royale.
B. & F. PECOUL, Exécuteurs Testamentaires.
Nlle-Orléans, 22 décembre 1860.

REÇU par le navire Pequot, venu du Havre :
50 caisses CARTONNAGES, BISCUITS, BISCUITS glacés, BISCUITS DES PRINCES, Biscuits pour CHAMPAGNE, CROQUIGNOLES, FRUITS glacés, JUS de fruits, PASTILLAGES, CONSERVES dans tous les genres, et une grande variété d'articles pour CONFISEURS. A vendre, en gros et en détail, par ERNEST TURPIN.
16déc—6f coin Vieille Levée

AVIS.
J'ANNONCE au publique j'ai aujourd'hui procédé judiciairement devant la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour dissoudre la société existant jusqu'ici entre M. Eugène Cuglo, M. Alexandre Bogretin et moi. J'annonce en outre que je ne considère pas responsable ni [illegible] sur pour le compte de la même maison. G. DUPUY.
Nlle Orléans, 22 décembre 1860.

EN débarquement du navire G. W. Bourne, de Bordeaux—25 barriques vin pour familles J. Huguenin & Co.
25 barriques vin vieux Contenac, qualité supérieure.
15 demi do vin blanc Haut Sauternes, 1re qualité.
10 caisses vin blanc Haut Sauternes, qualité supér.
25 quarts cognac champagne J. Dupuy, Dennisting & Co.
20 caisses fruits à l'eau de vie & Co.
A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, Royale

EN débarquement du navire Laura, de Barcelone—20 barriques vin de Catalogne.
6 octaves vin de Porto, de Portugal.
6 barils vin de Madère sec.
6 do Muscat doux.
6 do Malaga doux.
6 do Malaga sec.
A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, Royale
22déc

EN débarquement du navire Pequot, du Havre—30 caisses absinthe Ed. Pernod.
A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, Royale
22déc

EN débarquement du navire Egypt, arrivé de Bordeaux :
30 barriques vin rouge pour familles.
100 caisses do Pauillac Médoc.
100 do St Julien.
100 do St Estèphe.
100 pipes eau-de-vie française.
A vendre par E. LAMBERT, rue des Magasins, 62, ancien 60
22 déc

EN débarquement du navire Evening Star, venant du Havre et à vendre par le soussigné :
20 paniers, 12 bouteilles champagne Royal Hunter.
VOR MAIGNAN, 17 rue St Louis
22 déc

EN débarquement du navire Egypt, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné :
25 barriques vin rouge Médoc.
25 do do St Estèphe.
[illegible]
VOR MAIGNAN, 17 rue St Louis
22 déc

119, rue Royale, au-dessus de l'Hôtel St-Louis.
M. MERLIN, Coiffeur—Spécialité en cheveux pour hommes et dames, toupets, perruques, bandeaux, nattes, tresses, &c. Un artiste nouvellement arrivé de Paris est attaché à l'établissement pour donner des leçons particulières de coiffure. On peut les avoir à des prix très modérés.
Une grande quantité de cheveux vient de l'emploi de [illegible]

A LOUER.
Une belle maison située rue St Claude, près Dumaine, ayant une grande cour et un jardin. La maison vient d'être mise à neuf.
S'adresser à BARRY & TAMBOURLET, 25, Bienville